



Contacts



Cécile Derycke
Associée, Contentieux
cecile.derycke@hoganlovells.com



Mikael Salmela
Associé, Corporate
mikael.salmela@hoganlovells.com



Stanislas Roux-Vaillard
Associé, Propriété Intellectuelle
stanislas.roux-vaillard@hoganlovells.com



Anne-Laure Morise
Knowledge Lawyer
anne-laure.morise@hoganlovells.com

Retrouvez ici vos contacts dans les autres pratiques

hoganlovells.com

Partagez cette Newsletter sur vos réseaux sociaux !



[Update your Preferences](#)

Le groupe Life Sciences du bureau Hogan Lovells à Paris est heureux de vous adresser sa lettre d'information trimestrielle dédiée au secteur de la santé.

Les membres du groupe Life Sciences partagent avec vous une sélection de leurs articles et analyses des sujets et problématiques juridiques qui ont marqué et impacté le secteur, ainsi que leurs actualités.

Le secteur de la santé est le premier secteur d'activité d'un grand nombre de nos avocats, en particulier au sein des équipes Réglementaire/Contrats, Contentieux, Propriété Intellectuelle, Droit social et Protection des données. Nous sommes à votre service et à votre écoute !

Entretenez votre bonne santé juridique

Loi sur le devoir de vigilance : êtes-vous suffisamment diligent ?

Le 27 mars 2017, la France a réalisé une première mondiale en adoptant une loi concernant l'impact des entreprises en matière de droits humains : la Loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Depuis son entrée en vigueur, cette législation impose aux grandes entreprises un devoir de vigilance à l'égard de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs qui requiert la définition et la mise en place d'un plan prévoyant un certain nombre de diligences.

Deux ans après, les entreprises concernées s'apprentent pour la plupart à publier leur deuxième plan pour l'exercice 2018, qui doit entre autres exposer les mesures effectivement prises (et non plus seulement les mesures à mettre en œuvre comme en 2017).

[En savoir plus >](#)

Lettre d'orientation des ministres au Président du CEPS : maintenez le cap du CSIS

L'actualité politique du secteur de la santé a été fortement impactée par la tenue du comité stratégique des industries de santé le 10 juillet 2018 dernier. Instance de dialogue entre l'Etat et les industries, cette réunion a été l'occasion d'aborder un nombre important de sujets, en vue des prochaines négociations des accords-cadres relatifs aux secteurs du médicament et du dispositif médical. Si celles-ci ont été décalées et les accords prorogés pour l'année 2019, la lettre d'orientation des ministres, elle, s'est moins faite attendre. En date du 9 février 2019, cette lettre reprend les engagements pris par l'Etat lors du CSIS et réaffirme notamment quatre principes.

[En savoir plus >](#)

Evaluation clinique des dispositifs médicaux connectés : suivez le guide !

En avril 2018, la Haute Autorité de Santé (HAS) avait publié une feuille de route présentant les travaux mis en place sur les spécificités méthodologiques d'évaluation clinique des dispositifs médicaux connectés (DMC). L'objectif était « d'anticiper les exigences cliniques requises pour ces DMC, afin de permettre aux industriels qui déposent un dossier à la CNEDiMTS de préparer la prise en charge selon le droit commun des produits et prestations concernés par la démonstration du Service Attendu et de l'Amélioration du Service Attendu ».

La HAS avait annoncé que ces travaux aboutiraient à la publication d'un guide d'évaluation clinique des DMC. Ce guide a vu le jour en janvier 2019 et est intitulé « Guide sur les spécificités d'évaluation clinique d'un dispositif médical connecté (DMC) en vue de son accès au remboursement ».

[En savoir plus >](#)

Servier SAS and Others v Commission (Case T-691/14): French pharmaceutical company partially wins appeal before General Court against antitrust fines imposed by European Commission in "pay-for-delay" case

On 12 December 2018, the General Court partially annulled the European Commission's decision against Servier for entering into restrictive agreements and abusing its dominant position in the market for perindopril (a drug used to treat hypertension and heart failure).

[Retrouvez l'article en anglais ici >](#)

Regulatory Insights for Life Sciences and Health Care Investments

Notre équipe *Regulatory* au plan international a compilé dans ce Guide une série d'articles sur les derniers développements réglementaires qui peuvent avoir un impact sur vos investissements dans le secteur de la santé en 2019.

[Retrouvez le Guide ici >](#)

Life Sciences and Health Care Horizons 2019

L'édition 2019 de notre Guide « *Life Sciences and Health Care Horizons* » est disponible. Notre groupe Life Sciences international met en lumière les dernières tendances qui vont dessiner les futures orientations du secteur de la santé.

[Retrouvez le Guide ici >](#)

SAVE THE DATE

16 mai - Lors du MedTech Forum 2019 à Paris, [Charles-Henri Caron](#), Counsel au sein de notre pratique Contentieux, animera aux côtés de [Matthias Schweiger](#), Associé Contentieux de notre bureau de Munich, la session intitulée « *Liability of economic operators under the MDR and IVDR: navigating the EU Member States requirements* ».

27 juin - La date de l'édition 2019 du séminaire annuel de notre groupe Life Sciences est fixée. Ne manquez pas l'invitation qui vous permettra de vous inscrire !

Les actualités de notre équipe Life Sciences

Cette année encore, **notre Cabinet est classé en Band 1 par Chambers Europe et par The Legal 500 EMEA France pour sa pratique Life Sciences**. A titre individuel, [Cécile Derycke](#), Associée en Contentieux, est à nouveau classée en **Band 1** dans la catégorie *Product Liability* de *Chambers Europe*. Cécile est également reconnue comme "*Leading Individual*" pour la France dans les catégories *Life Sciences* et *Product Liability Litigation* par *The Legal 500 EMEA*. Tout le groupe Life Sciences vous remercie pour votre confiance renouvelée !

Nous avons le plaisir de vous annoncer **la nomination de Charles-Henri Caron, en tant que Counsel au sein de la pratique Contentieux de notre bureau de Paris**, effective depuis le 1^{er} janvier 2019. Charles-Henri fait partie de notre groupe Life Sciences. Il assiste et conseille des laboratoires pharmaceutiques, sociétés de biotechnologie et fabricants de dispositifs médicaux, notamment dans le cadre d'actions en responsabilité du fait des produits, de contentieux commerciaux et d'actions portant sur la promotion des produits de santé.

A propos de Hogan Lovells:
Hogan Lovells est un cabinet d'avocats international qui regroupe Hogan Lovells International LLP, Hogan Lovells US LLP et leurs entités affiliées.

Atlantic House, Holborn Viaduct, Londres EC1A 2FG, Royaume-Uni
Columbia Square, 555 Thirteenth Street, NW, Washington, D.C. 20004, Etats-Unis

Avertissement:
Cette publication est à caractère informatif uniquement. Aucun élément de cette communication, ni aucune disposition des documents disponibles par son biais n'est destiné à promouvoir les services de Hogan Lovells, et ne constitue en aucun cas un acte de conseil juridique, un démarchage, une offre de services ou une sollicitation d'offre de ces services.

Votre adresse électronique et d'autres données personnelles peuvent être conservées sur notre base de données, à seule fin de vous adresser des informations qui nous paraissent pouvoir vous être utiles. La base de données est accessible par l'ensemble des bureaux de Hogan Lovells, qu'ils se situent à l'intérieur ou en dehors de l'espace économique européen (EEE). La législation applicable dans certains pays non-membres de l'EEE peut ne pas offrir un niveau de protection équivalent à celle offerte au sein de l'EEE.

Les termes "associé" et "partner" désignent un associé de Hogan Lovells International LLP, Hogan Lovells US LLP ou de leurs entités affiliées, ou un collaborateur ou consultant de statut équivalent. Certaines personnes, qualifiées comme associés, mais n'étant pas membres de Hogan Lovells International LLP, peuvent détenir des qualifications différentes de celles des membres de Hogan Lovells International LLP.

Pour toute information complémentaire sur Hogan Lovells, les associés et leurs qualifications, veuillez consulter notre site Internet www.hoganlovells.com.

Lorsqu'une étude de cas est décrite, les résultats obtenus ne doivent en aucune manière être considérés comme un acte de conseil juridique et ne garantissent en aucun cas des résultats équivalents. Les photos de personnes peuvent représenter des avocats ou salariés actuels ou anciens de Hogan Lovells ou encore d'autres personnes n'ayant pas de lien avec le cabinet.

Pour ne plus recevoir de courriel d'information, veuillez [cliquer ici](#).